



DIPLÔME NATIONAL DU BREVET¹

Fiche explicative à l'intention des parents

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

Pour les candidats de Rochambeau, l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) est liée à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aux résultats obtenus aux épreuves d'un examen terminal.

Le décompte des points prend en compte deux éléments : le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et les notes obtenues aux épreuves d'un examen terminal.

La maîtrise du socle commun

Les huit composantes du socle commun prises en compte sont :

1. Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
2. Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale
3. Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
4. Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps
5. Les méthodes et outils pour apprendre
6. La formation de la personne et du citoyen
7. Les systèmes naturels et les systèmes techniques
8. Les représentations du monde et l'activité humaine

Ces différentes composantes sont évaluées selon une échelle à quatre niveaux : maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante et très bonne maîtrise.

Le positionnement sur cette échelle s'effectue au fil des évaluations menées au long du cycle 4 par les enseignants. Pour chacune des huit composantes du socle commun prises en compte, le candidat obtient :

- 10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante »;
- 25 points pour le niveau « maîtrise fragile »;
- 40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante »;
- 50 points pour le niveau « très bonne maîtrise ».

¹ <http://eduscol.education.fr/pid23235/diplome-national-du-brevet.html>



Les élèves ayant suivi un enseignement facultatif (langues et cultures de l'Antiquité, langues et cultures européennes, langues et cultures régionales, découverte professionnelle) ou un enseignement de langue des signes française bénéficient en outre de :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints ;
- 20 points si ces objectifs sont dépassés.

Les épreuves de l'examen terminal

L'examen comporte cinq épreuves obligatoires :

Quatre épreuves écrites, communes à l'ensemble des candidats, portant sur les programmes de : français, mathématiques, histoire et géographie et enseignement moral et civique, sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie 2 disciplines sur 3).

Une épreuve orale de soutenance qui porte sur l'un des objets d'étude abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts ou sur l'un des projets menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle) suivis par le candidat.

Les épreuves écrites de français et de mathématiques sont évaluées sur 100 points chacune. Les épreuves écrites d'histoire géographie enseignement moral et civique et de sciences sont évaluées sur 50 points chacune. L'épreuve orale de soutenance est évaluée sur 100 points.

Adaptation pour les candidats présentant un handicap ou bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé

Des adaptations d'épreuves sont possibles dans le cadre de la réglementation commune à tous les examens, explicitée dans le dossier "Examens et handicap".

L'ATTRIBUTION DU DIPLÔME

Le diplôme national du brevet est attribué quand le total des points est supérieur ou égal à 400.

Des mentions sont octroyées :

- « assez bien » si le total des points est au moins égal à 480 ;
- « bien » si ce total est au moins égal à 560 ;
- « très bien » si ce total est au moins égal à 640.



LES ÉPREUVES DU DNB

Les épreuves du diplôme national du brevet comprennent quatre écrits et un oral. Elles complètent l'évaluation du niveau de maîtrise du socle commun.

Les programmes des épreuves

Les sujets et les modalités des épreuves écrites correspondent aux programmes du cycle 4 ou à celui de la classe de troisième lorsque le programme disciplinaire du cycle 4 le précise. L'épreuve orale porte sur un objet d'étude abordé dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts ou un projet mené dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire.

L'examen se compose de cinq épreuves : quatre épreuves écrites communes à l'ensemble des candidats et une épreuve orale passée en établissement.

Épreuve écrite de français: Durée de l'épreuve : 3 heures

L'épreuve prend appui sur un corpus de français, composé d'un texte littéraire et éventuellement d'une image en rapport avec le texte. L'épreuve notée sur 100 points est composée de :

- Un travail sur le texte littéraire et, éventuellement, sur une image (50 points 1 h 10 minutes): Grammaire et compétences linguistiques : des questions permettant d'évaluer les compétences linguistiques et la maîtrise de la grammaire ainsi qu'un exercice de réécriture sont proposés aux candidats.
- Compréhension et compétences d'interprétation: des questions permettant d'évaluer à la fois la compréhension du texte et les compétences d'interprétation sont proposées aux candidats.
- Une dictée (10 points 20 minutes) de 600 signes environ.
- Une rédaction (40 points 1 h 30 minutes): deux sujets au choix sont proposés aux candidats.

Épreuve écrite de mathématiques: Durée de l'épreuve : 2 heures

Les exercices qui composent le sujet permettent d'évaluer les connaissances figurant dans le programme de mathématiques du cycle 4 ainsi que la maîtrise des compétences « chercher », « modéliser », « représenter », « raisonner », « calculer » et « communiquer » décrites dans ce programme.

Le sujet de cette épreuve comporte obligatoirement un exercice d'algorithmique (programmation). L'épreuve est notée sur 100 points distribués entre les différents exercices.

Épreuve écrite d'histoire-géographie enseignement moral et civique: Durée de l'épreuve : 2 heures



L'épreuve notée sur 50 points est composée de trois exercices :

- Exercice 1: analyser et comprendre des documents en histoire ou en géographie (20 points).
- Exercice 2: maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques et géographiques (20 points).
- Exercice 3: mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique (10 points).

Épreuve écrite de physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie, dite « épreuve de sciences »: Durée de l'épreuve : deux fois trente minutes, soit 1 heure

Seules deux disciplines sur les trois possibles sont évaluées à chaque session. L'ensemble de cette épreuve est noté sur 50 points.

Épreuve orale de soutenance: Durée de l'épreuve : 15 minutes

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, ou l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.

Cette épreuve orale est une soutenance : elle a pour objet d'évaluer la capacité du candidat à exposer les connaissances et compétences qu'il a acquises, notamment dans le cadre des programmes d'enseignement de l'histoire des arts et de toutes les disciplines qui auront contribué à nourrir cette soutenance.


Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe (sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats) mais sont évalués individuellement.

L'oral se déroule en deux temps : un exposé (5 minutes) suivi d'un entretien avec le jury (10 minutes). Dans le cas d'une présentation collective, 10 minutes d'exposé précèdent 15 minutes d'échanges entre le jury et l'ensemble du groupe ; chaque candidat fait l'objet d'une évaluation individuelle.

L'épreuve est notée sur 100 points : Maîtrise de l'expression orale (50 points) Maîtrise du sujet présenté (50 points)



LES ÉPREUVES FINALES 400 POINTS



ÉPREUVE 1
FRANÇAIS
Explication de documents et d'un extrait de texte littéraire
+ dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

3h | écrit | 100 POINTS

ÉPREUVE 2
MATHÉMATIQUES
Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

2h | écrit | 100 POINTS

ÉPREUVE 3
HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE
Analyse de documents et de cartes...


2h | écrit | 50 POINTS

ÉPREUVE 4
SCIENCES
Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie
(2 épreuves sur les 3).

1h | écrit | 50 POINTS

ÉPREUVE 5
ORAL
Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min. | oral individuel | 100 POINTS
ou
25 min. | oral collectif | 100 POINTS



Pour tout renseignements complémentaires contacter
Frédéric Le Ber Casanova: leberf@rochambeau.org
Philippe Vanhille: vanhillep@rochambeau.org
Le professeur principal de la classe